

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5^{ème} séanceSéance du 11 septembre 2020*Date de convocation :*

Le 4 septembre 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 35 (dont 7 en visioconférence*)

Votants : 40 (dont 5 procurations)

▪ Dont pour : 38

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX*Délibération n°2020.09.05/73*

**Signature d'un deuxième protocole
transactionnel avec
la société PROPRETÉ 2000
pour la gestion des déchets
sur le territoire des Abymes**

RapporteurMme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUXActe rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 25 SEP. 2020

- Publication ou notification,

le : 25 SEP. 2020

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 11 septembre à 09 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, le président.

Etaient présents : 35 conseillers communautairesPrésident : M. Eric JALTON.

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE* (14^{ème} vice-président).

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN.

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL - M. Fabert MICHELY*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*.

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Georges DAUBIN. M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI. M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président) à M. Alain SOREZE.

Autres conseillers communautaires : Mme Johanne DAHOMAS à Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS.

M. Olivier SERVA à Mme Marie-Gilberte COMPPER.

Nombre de conseillers absents excusés : 6Vice-présidents :

Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président).

Autre membre du bureau : M. William SURDIN.

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- Mme Magaly MARCIN.

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Autre conseiller communautaire : M. Dominique THEOPHILE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU** les dispositions du code civil, en particulier l'article 2044
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de la communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

Considérant le rapport du président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'autoriser le président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à signer un protocole transactionnel avec la SARL PROPRETÉ 2000 en vue de prévenir tout litige à naître, du fait du préjudice subi par la société et relatif au non-paiement de prestations de collecte des encombrants réalisées pour le compte de CAP Excellence sur le territoire des Abymes de janvier à septembre 2020.

ARTICLE 2- L'indemnité transactionnelle est fixée à **382 594,72 € TTC**.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le gérant de la SARL PROPRETÉ 2000 ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 24 SEP. 2020



Le président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le gérant de la SARL PROPRIÉTÉ 2000, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 25 SEP. 2020

